



Ouagadougou, le **29 JUL 2024**

Communiqué n°2024- **00000394** / MESRI/SG/UJKZ/P
relatif au recrutement des étudiants au master professionnel en Population et Santé
à l'Institut Supérieur des Sciences de la population (ISSP)
Session 2024 -2025

Le Président de l'Université Joseph KI-ZERBO porte à la connaissance des étudiants et travailleurs qu'il est ouvert, à l'Institut Supérieur des Sciences de la Population (ISSP), **un recrutement d'étudiants en première année** de Master professionnel en Population et Santé au titre de l'année académique 2024-2025.

La capacité d'accueil du Master est de trente (30) étudiants.

Le recrutement se fera sur examen des dossiers de candidature.

1. Conditions d'admission :

Peuvent faire acte de candidature, les ressortissants d'un pays d'Afrique subsaharienne francophone :

- a. titulaires d'au moins une licence dans une discipline relative à la population ou la santé ;
- b. ou titulaires d'un diplôme d'Etat de docteur pour les candidats des sciences de la santé (médecine/pharmacie) ;

2. Durée de la formation

La formation dure deux ans répartis sur quatre semestres. Les cours sont en présentiel et se déroulent le jour.

3. Candidature et Composition du dossier

Le dossier de candidature comprend :

1. un curriculum vitae de trois (3) pages maximum daté et signé ;
2. une copie légalisée des pièces suivantes :
 - a. un acte de naissance ou jugement supplétif d'acte de naissance en tenant lieu ;
 - b. un diplôme/attestation de Licence (au moins) ou de doctorat d'Etat en médecine/pharmacie indiquant si possible les mentions obtenues ;
 - c. le relevé des notes de tout le parcours de la Licence (L1, L2, L3) et éventuellement de la Maîtrise/DEA/DESS pour les candidats ayant atteint ce niveau ;
 - d. le relevé des notes, la notification officielle de la mention ou le PV de soutenance pour les candidats ayant un diplôme d'Etat de docteur en médecine/pharmacie ;
 - e. une attestation de travail s'il y a lieu ;
 - f. le diplôme du baccalauréat.
3. une lettre de motivation (d'une page maximum) ;
4. deux lettres de recommandation de deux personnalités de référence (une professionnelle et une universitaire si possible) adressées directement à la commission pédagogique du programme fusionné en un seul fichier ;

4. Soumission des dossiers de candidature

La soumission des dossiers de candidature se fera **obligatoirement en ligne** sur la plateforme CampusFaso avec le lien <https://www.campusfaso.bf/formations/candidature> du 1^{er} août au 15 septembre 2024 à 23H GMT.

La validation de la demande de candidature est conditionnée par le paiement des frais d'examen de dossiers qui s'élèvent à quinze mille cinq cent francs (15 500F) CFA payables sur la plateforme CampusFaso via Coris Money, Moov Money ou Orange Money.

5. Frais d'inscription et de formation

Les candidats retenus devront s'acquitter des frais d'inscription et de formation ainsi qu'il suit :

	Ressortissants d'un pays de l'UEMOA		Ressortissants d'un pays hors zone de l'UEMOA
	Régime étudiant	Régime particulier	Tout régime
Frais d'inscription	16 500 FCFA/an	51 500 FCFA/an	252 000 FCFA/an
Frais de formation	300 000 FCFA/an	300 000 FCFA/an	300 000 FCFA/an

5. Renseignements complémentaires

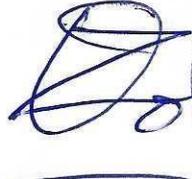
Les notifications et résultats seront publiés au plus tard le **30 septembre 2024** et les cours débiteront en **octobre 2024**.

Pour toute information, veuillez contacter :

La Commission pédagogique des programmes de master : Institut Supérieur des Sciences de la Population (ISSP), 03 BP 7118 Ouagadougou 03 - Burkina Faso ; Email : master@issp.bf.

Tout dossier incomplet ne sera pas examiné.

P/Le Président et par délégation,
Le Vice-Président chargé des
Enseignements et des Innovations
Pédagogiques



Dr Bernard ZOUMA
Maître de Conférences
Chevalier de l'Ordre des Palmes académiques

Ampliation :

- Large diffusion